

AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

Objet : occupation d'un bâti commercial et d'une surface non bâtie situés sur le port de plaisance de OUISTREHAM

Avis de publicité suite à manifestation d'intérêt spontanée : occupation d'un bâti commercial et d'une surface non bâtie situés sur le port de plaisance de OUISTREHAM

La CCI CAEN NORMANDIE, concessionnaire du port de plaisance de OUISTREHAM, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'occupation d'un bâti commercial et d'une surface non bâtie situés sur le port de plaisance de OUISTREHAM, Quai Georges Thierry, 14150 Ouistreham pour y exercer une activité d'entretien et réparation de bateaux et de vente de moteurs, et de bateaux d'occasion et neuf.

L'occupation concerne une emprise totale de 5 341 mètres carrés (m²) sur le domaine public maritime, à raison de :

- 4 678 m² de terre-plein revêtu et clôturé,
- 316 m² de bâtiment à usage de showroom et d'atelier,
- 97 m² de bâtiment de type algéco à usage de bureaux,
- 250 m² de terre-plein revêtu à usage de parking,



.../...

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public portuaire, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet, conformément à l'article L2122-1 à 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à exercer une activité en lien avec l'exploitation du port de plaisance peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'attention de Monsieur Antoine de GOUVILLE – Directeur - CCI Caen Normandie – Direction des Équipements Portuaires - Bassin d'Hérouville – 978 RD 402 – 14200 Hérouville Saint-Clair.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la CCI CAEN NORMANDIE pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : le 14/04/2023 à 16h00

